

Monsieur le Prefet

J'ai l'honneur de vous adresser les reponses aux questions qu'il vous a plu me transmettre par votre lettre du 2. de ce mois sous les No. et Timbres rapportés en marge.

Si je ne craignois d'abuser de vos bontés, je prendrois la liberté de Vous soumettre quelques observations, lesquelles, si elles méritoient votre appui, pourroient trouver faveur auprès de Sa Majesté, et de faire conserver en entier les places d'élève que mes deux fils occupent au Lycée impérial de Metz.

L'aîné fut nommé en l'an 9, élève au Prytanée de St. Cyr. Il y passa l'an dix, obtint le second prix de la langue latine, des accessit dans d'autres études, et un certificat général de satisfaction. Mais il fut bientôt après attaqué d'une maladie violente, qui pensa l'enlever, on lui conseilla de changer d'air : il étoit à peine arrivé à Paris, que sa maladie devint tellement sérieuse, que les médecins me firent appeler promptement auprès de lui.

Je fus à Paris j'y passai six semaines, et je me ramenai mon enfant convalescent avec une permission indéfinie jusqu'à son retablissement.

Les grandes depenses de cette maladie, et les voyages frayeux qui en ont été la suite, peuvent inspirer quelque intérêt.

Le second fut pris en l'an 12. parmi les élèves de l'école centrale de Luxembourg pour passer au Lycée de Metz.

Vous savez Monsieur le Prefet, qu'il n'y a pas de possibilité de donner ici la moindre instruction à un enfant. Aussi ai-je dû laisser ma famille pendant quatre ans à Luxembourg pour que mes enfans pussent y frequenter une école primaire.

J'ai maintenant mon troisieme fils, qui est dans sa onzieme année, et qui demande de rejoindre ses freres au Lycée.

Je tacherois d'en faire la depense, si les deux autres conservoient leurs places gratuites : sans cela il ne me sera gueres possible d'y subvenir.

Sa Majesté a droit d'exiger, que les personnes à qui elle confie ses emplois vivent avec la décence convenable au rang qu'elles occupent dans la société.

Je ne pense pas qu'on ait à me reprocher de manquer à ce devoir, mais aussi il absorbe au moins mes appointemens.

Et d'un autre coté mes principales propriétés, consistant dans des maisons ne sont presque d'aucun produit.

J'en ai une entre autres à Luxembourg, qui n'est pas louée depuis près d'une année : je ne cite que ce fait parce qu'il peut etre de votre connoissance.

Il me seroit certainement penible de ne point pouvoir donner à mon fils une éducation, qui développât tous les moyens, qu'ils ont reçus de la nature pour servir un jour l'Etat.